

République FrançaiseDépartement de la CharenteSéance du Jeudi 24 Octobre 2019
Délibération n°20191024_07Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 52

Absents : 22

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 57

- dont « pour » : 57

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : GEMAPI : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de bassin Charente Péruse

Le jeudi 24 octobre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de XAMBES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - BONNET Franck BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

GIRAUD-BERNARD Éric représenté par son suppléant MORANGE Alain

BEAU Nathalie : pouvoir à BOIREAUD Philippe

COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent

POTEL Maryse : pouvoir à VINCENT Gérard

FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - PELLETIER Dominique - EDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BOURIN Michel - DE LUSTRAC Jean-Marc.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : GEMAPI : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de bassin Charente Péruse

Monsieur le Vice-Président rappelle que le conseil communautaire a transféré, sur le territoire qui le concerne, la compétence GEMAPI au SIAHP de la Charente Non Domaniale, devenu le Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP) depuis la fusion avec le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique du Val de Péruse.

Lors de son comité syndical du 26/09/2019, le SBCP a décidé de modifier ces statuts pour changer :

- Le périmètre d'action (extension du périmètre aux zones blanches et à un autre bassin de la CDC du Mellois)
- La gouvernance (15 délégués pour Cœur de Charente sur 35 délégués).

Monsieur le Vice-Président fait lecture du projet de statuts ci-annexé et propose de désigner les délégués titulaires et suppléants suivants appelés à siéger au SBCP :

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|----------------------|-------------------------|
| Georges COUSSOT | Jérôme COUSSOT |
| Yves COUTURIER | Danielle LEAUD |
| Jean-Jacques DELAGE | Caroline PERRON |
| Irène PALLUT-BERGER | Jean-Michel CLEMENT |
| Brigitte VERGEZ | Michel GERVIER |
| Francis CHAMBAUD | Gaëtan BERREHOUC |
| Yoann PINAUD | Alain BOUTAN |
| Gilbert COUSSY | Marie-Dominique BERNARD |
| Christian POSTEL | Jonathan CHARRIAUD |
| Christian CROIZARD | Frédéric BERNARD |
| Thierry BERNARDAUD | Jacky BEAU |
| Jean-Pierre CORNU | Didier BAUSSANT |
| Philippe VIROULAUD | Claude CAILLAUD |
| Jean-Robert BAUSSANT | Paulette GOT |
| Claude GUITTON | David GUILLEBAUD |

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER la proposition statutaire du SBCP ci-annexée,**
- **DE DESIGNER les délégués titulaires et suppléants figurant sur le tableau ci-dessus,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tout acte en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS

